

Type de projet et dispositions	N=Interdit O=Autorisé			
	Rd	Ri	Bt	Bi
. Entretien, gestion des biens			O	
. Travaux hydrauliques			O	
. Tous ouvrages, installations, travaux ou activités dans le lit mineur			N sauf autorisation loi sur l'eau	
. Tous ouvrages, installations, travaux ou activités sur la bande de recul des berges			N sauf exceptions (page6)	
. Extension limitée pour mise aux normes			O	
Dépôt et stockage – gravière				
. Stockage permanents pouvant libérer des matériaux polluants ou embâcles			N sauf dispo particulières	
. Tout dépôt, ouvrage gênant l'expansion des crues (assimilable à un remblai)			N sauf exceptions	
. Création et extension de gravière	N	O	O mais normalement non concerné	
. Dépôt permanent de bois nécessaire à l'activité professionnelle (avec dispositif de retenue)		N		O
Camping – Habitation légère de loisirs - Sport et Loisirs				
. Création ou augmentation de capacité de camping			N	
. Création ou extension d'aire de stationnement prolongé de caravanes, habitation légère de loisirs, mobil home	N		N sauf exceptions	
. Aménagement à vocation sportive ou de loisirs et ses équipements			si pas obstacle / crue + PCS	
Clôture, haie, plantation				
. Clôture, haie, plantation - Cas général			N	
. Clôture sans muret, perméabilité >50 %			O	
. Haie sous réserve de préserver un bon écoulement des eaux			O	
Divers				
. Balcon (hors d'eau) et Auvent (sans remblaiement)			O	
. Hangars non clos destinés à protéger une activité existante ou participer à son extension			sous conditions de stockage au sol	
. Construction de moins de 20 m ² destinée à un usage de garage, de remise...	N		sans lieu sommeil	
. Piscine au sol de moins de 20 m ² , piscine enterrée, moyennant dispositions constructives		N		O
. Dispositif de production d'énergie électrique autonome au sol	N	O	O mais normalement non concerné	
. En zone agricole d'aléa faible : création de serre	N	O	non concerné	
. En zone agricole d'aléa faible : construction de bâtiment nécessaire à l'exploitation	N	O	non concerné	
Parking				
. Aire de stationnement et parking de surface - cas général			N	
. Aire de stationnement et parking de surface, avec neutralité hydraulique et évacuation PCS			O	
. Parking souterrain		N		étude
Services publics ou d'intérêt général				
Ouvrage collectifs eau et assainissement (STEP, pompage...)			Sous réserves de justifier l'implantation et de dispositions constructives	
Locaux techniques et équipements de services publics ou d'intérêt général			Et le cas échéant intégration au PCS	
. Infrastructure de transport (route, rail,,)				
. Infrastructure de réseaux				

PPRI de la Combe de Savoie

Règlement - Annexe 8

Tableau récapitulatif des dispositions du règlement

Mise à jour
28 novembre 2012

(1) Voir aussi dans le règlement les autorisations spécifiques aux **zones d'activités matérialisés sur les plans** et en page 7 les dispositions spécifiques à certains ERP

N=Interdit O=Autorisé	Rd				Ri				Bt				Bi			
	Rd	Ri	Bt	Bi	Rd	Ri	Bt	Bi	Rd	Ri	Bt	Bi	Rd	Ri	Bt	Bi
Bâtiments	Activités (1)															
. Construction nouvelle (hors dispositions particulières)	N		étude	surélév	idem activités				idem activités				idem activités			
. Changement de destination de plancher avec diminution de vulnérabilité (surélévation recommandée)	attestation PCS				idem activités				idem activités				idem activités			
. Extension 1 fois limitée à 20 % de l'emprise au sol et limitée à 150 m ²	surélévation				idem activités				idem activités				idem activités			
. Extensions > 20 %	N		étude	surélév	idem activités				idem activités				idem activités			
. Extension en étage (log= admis sans création logement)	O sous conditions				idem activités				idem activités				idem activités			
. Reconstruction en cas de sinistre non dû à une inondation ou en cas de démolition	surélév				idem activités				idem activités				idem activités			
. Reconstruction de bâtiments détruits ou endommagés par une inondation	N		étude	surélév	idem activités				idem activités				idem activités			